



Non renouvellement de CUI dans les Bouches-du-Rhône : organisons-nous

Communiqué

Lors de cette rentrée scolaire 2014, nous constatons le non-renouvellement de nombreux CUI (contrats uniques d'insertion) dans les Bouches-du-Rhône. Suivant une stratégie préconisée par le ministère, l'Inspection Académique cesse de renouveler de nombreux CUI et les « invite » à postuler sur des postes d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour faire face à des besoins croissants de prise en charge d'enfants en situation de handicap.

Ne nous leurrions pas : d'une part, beaucoup de ces CUI ne seront pas repris sous contrat d'AVS ; d'autre part, les « chanceux » seront lancés sur des postes spécialisés sans aucune formation et sans meilleure perspective d'emploi.

Ce principe de redéploiement à moyens constants (voire inférieurs) pour faire face à des besoins croissants – En d'autres termes, déshabiller Pierre pour couvrir les pieds de Jean - est inacceptable ! Si la CGT Educ'action 13 s'oppose aux contrats CUI compte tenu de la grande précarité dans laquelle ils plongent les salariés et revendique la création d'emplois pérennes, elle ne peut cautionner leur non-renouvellement qui aggrave encore les difficultés subies par ces personnes et désorganise le fonctionnement des établissements scolaires.

Qu'en est-il concrètement sur le terrain ? Le collège Puget, dans le 6^e arrondissement de Marseille, s'est mis en grève à 100% ce jeudi 2 octobre pour s'opposer au non renouvellement de 7 de ces contrats tandis que d'autres établissements sont également touchés : Les personnels du Lycée Saint Charles (Marseille 1^{er}) et le Lycée Montgrand (6^e) ont d'ores et déjà demandé une audience à l'IA sur cette question.

D'autres établissements, comme le lycée Gambetta d'Aix, sont également touchés et s'organisent.

Dans ces conditions, la CGT Educ'action 13 interpelle les personnels des collèges et lycées des Bouches-du-Rhône : il est important que nous nous organisions.

Nous vous invitons à vous informer sur la situation des CUI de votre établissement et à nous faire remonter tout cas de non-renouvellement de contrat en vue de vous appuyer au mieux dans la défense de ces personnels et des initiatives locales qui pourraient être prises.

Marseille, le 3 octobre 2014